COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
COMMUNES DE CHARENTILLY – SAINT ANTOINE DU ROCHER – SAINT ROCH
SEMBLANÇAY-CERELLES
Siège social : mairie de Semblançay (37360)

L'an deux mil vingt-trois, le 22 Mars, le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie de Semblançay, à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Antoine TRYSTRAM, Président.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11

Présents :

- la commune de CHARENTILLY : Mme BOUIN Valérie, Mr AGEORGES Jean,
- la commune de SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER : Mr GROUSSET Francis, Mr PELICOT Joël (suppléant de Mr QUITTET Laurent),
- la commune de SAINT-ROCH : Mr MARCHAND Joël, , Mr PLUME Joël
- la commune de SEMBLANÇAY : Mr TRYSTRAM Antoine, Mr LEGARREC Christian Suppléant de Mr CHAZAL Augustin,
- la commune de CERELLES : Mme GROSBOIS Chantal,

Mme PLOU Peggy (Semblançay) est arrivée à 10h
Mme DE SAINT SALVY Marie Christine est arrivée à 10h

Assistait également à la réunion, Mr DESLIS Richard (VEOLIA), Mme CHIRON Valérie (DUPUET F. Sarl) et Mme GOGUEL Florence (ARTELIA).

Absents excusés : Mme BOUYGUES Brigitte (commune de St ROCH), Mr GROUX Guy (commune de CERELLES), M. MOTARD Jacques (Commune de Charentilly), Mr CHAZAL Augustin (Commune de Semblançay), Mr QUITTET Laurent (commune de St Antoine du Rocher)

Secrétaire de séance : Monsieur GROUSSET Francis

****

Ordre du jour

1- Présentation de l'étude patrimoniale par le bureau d'études ARTELIA
2- Approbation du procès-verbal séance du 26 Octobre 2022
3- Information sur les délégations de compétences accordées au Président
4. Finances :
   - Vote du compte de gestion 2022
   - Vote du Compte administratif 2022
   - Affectation du résultat
   - Vote du Budget 2023
5. Autorisation emprunts inscrit au Budget 203
6- Vote des nouveaux tarifs 2023
7. Questions diverses

Après avoir fait l'appel des présents, le quorum étant atteint, le Président passe à l'ordre du jour de la séance.

1/ Présentation des choix d'investissement suite à l'étude patrimoniale du bureau d'étude ARTELIA (assisté par l'AMO-le cabinet DUPUET)

Le bureau d'étude présente les conclusions du schéma directeur initié par le SIAEP depuis septembre 2021 permettant, après différentes phases, de valider les évolutions et le choix de travaux à réaliser et à privilégier.
Ces conclusions doivent dans le même temps valider la stratégie à adopter pour le financement et les évolutions du prix de l'eau.
Après différents échanges sur la nécessité ou pas de faire les demandes de subventions et/ou d'emprunts, il est décidé que la présentation sera faite ultérieurement et que le choix

d'investissement de 3.5 millions d'Euros sont faits, sans connaître les résultats de l'étude du schéma directeur, ce qui est dénoncé par certain membre du SIAEP.

2/ Approbation du précédent procès-verbal valant compte-rendu du Conseil du SIAEP
2023-01

Monsieur le Président propose au Conseil du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable CHARENTILLY, SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER, SAINT-ROCH, SEMBLANCAY, CERELLES d'adopter le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du 26 Octobre 2022. Il demande si les élus ont des observations.

Après délibération, Le conseil syndical, à l'unanimité, **adopte** *le procès-verbal du 26 Octobre 2022.*

3/ Information sur les délégations de compétences confiées au Président durant l'exercice de son mandat
2023-02
Monsieur Le Président informe les élus du conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :
-Signature du Devis 22C816-a VLS TP pour renouvellement réseau AEP-zone enrobé rue de la Rainerie à Semblançay pour 45 649.50 € HT
-Signature du Devis 22C816-b VLS TP pour renouvellement réseau AEP-Zone gravillonnage rue de la Rainerie à Semblançay pour 44 234.50 € HT.
6Signature du Devis de230101001 INOVALYS nouvelle campagne CVM début 2023 dans le cadre de l'étude patrimoniale 3 127.52 € HT.

Le conseil prend acte.

4/FINANCES
Vote du compte de gestion 2022
2023-03
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés au cours de l'année 2022,
Le compte de gestion de Monsieur Le Trésorier étant identique au compte administratif,

Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité, ***vote*** *le compte de gestion 2022 du syndicat.*

Vote du compte administratif 2022
2023-04
Monsieur Le Président présente le compte administratif 2022 du syndicat :

	Résultat de l'exercice 2021 (R-D)	Résultat de l'exercice 2022 (R-D)	Résultat de Clôture 2022
Fonctionnement	107 643.24 Euros	-2 552.96 Euros	105 090.88 Euros
Investissement	332 321.80 Euros	-53 801.27 Euros	278 520.53 Euros

Ces résultats sont en concordance avec le tableau du résultat d'exécution du budget 2022 transmis par la trésorerie.

Monsieur Le Président quitte la salle

Hors la présence de Monsieur Le Président,
Sous la présidence de Monsieur Joël MARCHAND vice-président,
Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité, ***approuve*** *le compte administratif 2022 du syndicat*

Affectation du résultat 2022
2023-05
Monsieur Le Président propose aux membres du syndicat de procéder à l'affectation du résultat 2022 :

Fonctionnement au compte R002	Excédent de fonctionnement	100 227.86 Euros
Investissement R001	Excédent reporté	278 520.53 Euros
Investissement R1068 après RAR	Affectation du résultat	4 863.02 Euros

Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité, ***vote*** *cette affectation.*

Vote du budget primitif 2023
2023-06
Monsieur Le Président propose de voter le budget par chapitre en fonctionnement, par opération en investissement. Ce budget s'équilibre dans chaque section en dépenses et en recettes.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
292 825 Euros	292 825 Euros	3 541 150 Euros	3 541 150 Euros

Après délibération, le conseil syndical a ***voté : 10 pour et 1 abstentions,*** *le budget primitif 2023, par chapitre en fonctionnement, par opération en investissement.*

5/ PRIX DE L'EAU au 2eme Semestre 2023
2023-07
il a été évoqué une évolution des tarifs entre 20 et 28% plus chers dès 2026, vu l'augmentation des coûts des travaux et la baisse des subventions de l'Agence de l'eau. A cet effet, il faut se dépêcher de déposer les dossiers de demande de subventions après de l'agence de l'eau avant fin septembre 2024 et derrière disposer de quatre ans pour faire les travaux.
Tours Métropole augmente ses tarifs de 1.25€ tous les Ans. En 2026 avec le transfert de compétences CERELLES et les communes du SIAEP subiront une augmentation de leurs tarifs en vue de l'harmonisation des prix.

Proposition des nouveaux tarifs 2023 envisagés :
-Part fixe Abt 42€ HT/an et 18,50 €/an pour CERELLES
-Prix au m3 : 0.20 € pour toutes les communes du syndicat y compris CERERLLES afin d'engager une harmonisation des tarifs.

Mme PLOU Peggy a soumis l'idée d'un tarif social , voir un tarif progressif suivant la consommation et par activité, point à étudier avec VEOLIA.

Après concertation et décision des objectifs à atteindre, et au vu des travaux envisagés, le conseil syndical a voté : 10 pour et 1 abstention

6/ Autorisation diverses : d'Emprunts inscrits au Budget 2023
2023-08
Le président présente les emprunts prévisionnels prévus sur pour 2023 :
-Emprunt sur 10 ans : 100 000 €
-Emprunts sur 40 as : 2 890 000 €.
Il précise que ces emprunts ne seront souscrits que si les travaux prévus au budget 2023 soient réalisés, et il envisage au minima un prêt de 220 000€ sur 40 ans.
Le Conseil est donc amené à autoriser prévisionnellement ces emprunts pour l'année 2023.

Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président a consulter les établissements bancaires et souscrire ces emprunts aux caractéristiques les plus avantageuses pour l'année 2023 dans le cas où ces derniers seraient nécessaires.

Autorisation de demande de subventions des travaux dans divers organismes
2023-09
Monsieur le Président propose au conseil syndical de l'autoriser à procéder aux demandes de subventions auprès de différents organismes et de collectivités territoriales pour l'ensemble des programmes d'investissement 2023.

Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité, autorise Mr le Président a déposer des demandes de subventions auprès d'organismes et de collectivités territoriales pour l'ensemble des programmes d'investissement 2023 votés.

Autorise Monsieur le Président à signer tout document à intervenir.

Autorisation de recours à Assistance à maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre ou assistance conseil pour travaux 2023
2023-10

Mr le Président, informe de la nécessité de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage et Maître d'œuvre, ou assistance conseil vu le programme voté des travaux d'investissement 2023 à réaliser sur le réseau et les différents ouvrages.
Précise que la convention d'assistance à maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre ou assistance conseil permettra au cabinet d'études de nous assister dans la démarche des Marchés Publics et des dépôts de demandes de subventions.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, après avoir délibéré : **décide** d'avoir recours à un cabinet d'études pour les missions citées ci-dessus.
Donne pouvoir à Monsieur le Président ou à son représentant, d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution des dossiers et pour retenir un bureau d'études spécialisé pour cette opération.

7-Questions et observations diverses **:**
Les points à l'ordre du jour ayant été abordés, les questions ayant été posées, Monsieur le Président clôt la séance à 11h30.

Récapitulatif des délibérations du conseil syndical du 22/03/2023

Délibération n°2023-01	Approbation du précédent PV valant compte rendu du conseil du SIAEP du 26/10/2022
Délibération n°2023-02	Information sur les délégations de compétences confiées au Président durant l'exercice de son mandat
Délibération n°2023-03	Vote du compte de gestion 2022
Délibération n°2023-04	Vote du compte administratif 2022
Délibération n°2023-05	Affectation du résultat 2022
Délibération n°2023-06	Vote du Budget Primitif 2023
Délibération n°2023-07	Vote Prix de l'eau au 2ème Semestre 2023
Délibération n°2023-08	Autorisation d'emprunts inscrits au Budget 2023
Délibération n°2023-09	Autorisation de demande de subventions des travaux dans divers organismes
Délibération n°2023-10	Autorisation de recours à Assistance à maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre ou assistance conseil pour les travaux 2023

Le Secrétaire de séance
Mr GROUSSET Francis

Le Président,
Mr TRYSTRAM Antoine